

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 17 JANVIER 2023**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 17 janvier 2023, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Gaétan Fortin, conseiller;
Madame Nicole Lussier, conseillère;
Madame Michelle Richer, conseillère;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Monsieur Pierre Vallières, conseiller, a informé la directrice générale de son absence.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

- 2023-01-001 Adoption de l'ordre du jour –
Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.
Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.
- 2023-01-002 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022 –
Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 décembre 2022.
- 2023-01-003 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 à 19:00 heures –
Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 à 19:00 heures.
- 2023-01-004 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 à 19:30 heures –
Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2022 à 19:30 heures.
- 2023-01-005 Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –
Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Eurofins Environex	834239	analyse d'eau	155.80\$

- Beaulieu et Associés	34286	budget 2023	2,328.24\$
- Anachem Ltée	1514	nett./vidange toilette en béton janv. 22	172.46\$
- Anachem Ltée	7176	nett./vidange toilette en béton nov.	191.64\$
			TOTAL : 2,848.14 \$

2023-01-006

Acceptation des comptes à payer en janvier 2023 (document 1-A)-
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborés au 17 janvier 2023 au montant de 58,303.53\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nicole Lussier, conseillère, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois de décembre 2022 au montant de 58,303.53\$ à être payés en janvier 2023, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, la greffière-trésorière soit autorisée à émettre les paiements y relatifs.

2023-01-007

Dépenses du maire, de la directrice générale et/ou du directeur général adjoint –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le maire, la directrice générale ou le directeur général adjoint au montant 1,693.95\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
MasterCard et Visa		
- Vistaprint	cartes de Noël	132.01\$
- Costco	décoration Noël	-160.96\$
- Restaurant Grigio	souper Noël 19 personnes	1,332.36\$
- Restaurant Iceberg	souper de travail	43.74\$
- Poste Canada	envoi recommandé	12.44\$
- Poste Canada	envoi recommandé	12.44\$

2023-01-008

Certificat de disponibilité des fonds de la greffière-trésorière –
La greffière-trésorière fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par la greffière-trésorière.

Je soussignée certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour acquitter la liste de comptes approuvés et à payer.

Brigitte Garceau
 Greffière-trésorière

2023-01-009

Dépôt du document de paiement de factures au 31 décembre 2022–
 Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt des paiements

de factures effectués au 31 décembre 2022 au montant de 8,523.67\$
à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
- Yvon Girard	bouteilles d'eaux	186.00\$
- Petite Caisse	renflouement petite caisse	431.40\$
- Quincaillerie Lacolle	divers	12.51\$
- Michelle Richer	remb. politique enfants	866.96\$
- Hydro-Québec	facture édifice	789.51\$
- Bell Gaz	propane garage	695.61\$
- Lise Deneault Kaech	remb. déplacement	91.05\$
- Serge Gibeau	remb. achat	161.35\$
- Dév. Innov. Haut-Richelieu	service informatique	155.22\$
- Aquatech	entente décembre	2,317.17\$
- Les ateliers soudure Stéphane Babeux	potence en acier	1,092.26\$
- Diana Lussier Pelletier	entretien décembre	1,724.63\$

2023-01-010

Transport adapté 2023 –

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées ;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 11,218.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin pour le transport adapté aux personnes handicapées.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE la municipalité de Saint-Valentin nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 11,218.00\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Valentin, et d'en autoriser le paiement.

2023-01-011

Québec Municipal : Adhésion annuel 2023 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le renouvellement d'adhésion annuel à Québec Municipal pour l'année 2023 au montant de 178.21\$ taxes incluses.

2023-01-012

Gala Agristars : Demande de commandite –

Sur la proposition de Madame Michelle Richer, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une commandite au montant de 500.00\$ pour le Gala Agristars qui aura lieu le 3 avril 2023.

2023-01-013

Festival de la Saint-Valentin : contribution 7,000.00\$ -

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 7,000.00\$ au Festival de la Saint-Valentin pour l'année 2023.

2023-01-014

Proanima : Autorisation paiement frais de service pour 2023 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement de 5,093.16\$ taxes incluses à la firme Proanima pour la gestion d'animaux pour l'année 2023.

2023-01-015

Publisac Montérégie Ouest : Demande d'autorisation installation d'un présentoir –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter la demande d'autorisation pour l'installation d'un présentoir par Publisac Montérégie Ouest afin d'en faciliter la distribution.

20h06 Monsieur Luc Van Velzen quitte son siège.

2023-01-016

Appui à la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix des conditions salariales du service de sécurité incendie –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'appuyer les conditions salariales octroyées par la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix aux employés du service de sécurité incendie.

20h07 Monsieur Luc Van Velzen reprend son siège.

2023-01-017

CCU : Dépôt des candidatures –

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a demandé qu'un communiqué soit transmis à l'ensemble de la population de Saint-Valentin afin que les gens intéressés à siéger sur le Comité Consultatif d'Urbanisme puissent soumettre leurs candidatures ;

CONSIDÉRANT QU' un communiqué en date du 21 décembre 2022 a été envoyé par la poste à l'ensemble de la population avec la mention que le Conseil sollicitait des candidatures pour combler un poste de membre du comité consultatif d'urbanisme et que les candidats intéressés devaient faire parvenir leur intention au plus tard le 12 janvier 2023.

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater qu'une seule candidate, soit Madame Astrid Ammerlaan, a déposé son intention à siéger au près du comité consultatif d'urbanisme.

2023-01-018

Modification de la constitution du Comité Consultatif d'Urbanisme, s'il y a lieu –

Sur la proposition de Monsieur Gaétan Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver la constitution du Comité Consultatif d'urbanisme pour l'année 2023 comme suit :

- Monsieur Stéphane Boudrias ;
- Madame Mariette Brouillard ;
- Madame Astrid Ammerlaan ;
- Monsieur Gilbert Provencal ;
- Monsieur Luc Van Velzen, conseiller représentant le Conseil ;
- Monsieur Serge Gibeau, secrétaire ;
- Monsieur Pierre Chamberland, maire et membre d'office.

2020-01-019

MMQ : Ristourne 2021 –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre de la MMQ pour la ristourne de 2021 au montant de 465.00\$.

2023-01-020

Rézilio : Renouvellement d'abonnement 2023 – 2025 –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, Conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de renouveler l'abonnement à Rézilio Manager pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, au coût de :

- 514.80\$ plus les taxes applicables pour 2023 ;
- 353.39\$ plus les taxes applicables pour 2024 ;
- 556.81\$ plus les taxes applicables pour 2025.

2023-01-021

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de retirer cet item de l'ordre du jour.

2023-01-022

Appui à la Demande de construction d'une école secondaire à Lacolle –

CONSIDÉRANT QU' il est primordial de sauvegarder la motivation des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'améliorer les enjeux de transport des élèves du niveau secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les écoles tendent de plus en plus à être gérées comme des milieux de vie;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de meilleure façon de maintenir un élève du secondaire dans son milieu de vie qu'en étant près de son cercle d'amis et de sa famille;

CONSIDÉRANT le trajet à accomplir chaque jour par tous les élèves habitant en milieu périurbain pour se rendre aux écoles secondaires existantes;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est en croissance démographique constante;

CONSIDÉRANT les efforts environnementaux des communautés visant à diminuer les gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la diminution du transport des élèves favorisera leur motivation et leur concentration tout en leur offrant plus de temps d'études ou de loisirs;

CONSIDÉRANT QU' il serait judicieux de changer les conditions de déplacement des élèves qui perdurent depuis plus de 40 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire sollicite actuellement les municipalités afin de connaître leur futur développement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Lacolle concrétisera plusieurs grands projets de développement dans un avenir très rapproché;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de Saint-Valentin demande au gouvernement du Québec de procéder à la construction d'une école secondaire au sein de la municipalité de Lacolle afin de desservir le milieu périurbain et ainsi éviter de grandes distances à parcourir pour les usagers des services scolaires.

2023-01-023

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Madame Nicole Lussier, conseillère, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 20:11 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Brigitte Garceau
Greffière-trésorière